

Compte rendu du Conseil Municipal **du jeudi 22 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Claude KLINGER-ZIND - Marianne GEBEL - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Guy DAESSLE - Maria FURLANO - Didier SCHERRER

Pouvoirs :

Valérie HAIDAR a donné pouvoir à Denis ARNDT
Daniel LEROY a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY
Daniel BRUNSTEIN a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF
Mireille PELE a donné pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Geneviève SCHOFF
Emmanuel AQUINO a donné pouvoir à Patrice DUSSEL
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Mireille WEISS
Adèle HAUMESSER a donné pouvoir à Maria FURLANO

Date de convocation : Jeudi 15 juin 2017

Présents : 21

Pouvoirs : 8

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 22 juin 2017.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.

3. Rapport du délégataire du contrat de Délégation de Service Public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de Requette »

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La commune a délégué par voie d'affermage la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de Requette » aux PEP Alsace depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 de la Délégation de Service Public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de Requette » des PEP Alsace.

Annexe 1 : Rapport du délégataire du contrat de délégation du service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Pom' de Requette »

4. Rapport du délégataire du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du service périscolaire et de l'accueil de loisirs

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La commune a délégué par voie d'affermage la gestion et l'exploitation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs aux PEP Alsace.

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 de Délégation de Service Public par voie d'affermage de la gestion et l'exploitation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs des PEP Alsace.

Annexe 2 : Rapport du délégataire du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du périscolaire et de l'accueil de loisirs

5. Rapport d'activités du SIVOM du canton de Wintzenheim

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le compte administratif 2016 montre un total de dépenses de fonctionnement de 802 888,39 euros et de 54 267,39 euros de dépenses d'investissement. L'ensemble de ces dépenses est essentiellement couvert par les contributions des communes, par des participations et des subventions.

Le SIVOM exerce les compétences Tourisme, Relais d'Assistants Maternels(RAM) et Scolaire.

En matière de Tourisme en 2016, le SIVOM a participé au salon « Touristez-vous ? » à Reims et à l'évènementiel « Fête Française » à Düsseldorf et au Salon International du Tourisme et du Voyage de Colmar en novembre. Le SIVOM assure les communications et animations touristiques des communes membres.

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) compte 105 professionnel(le)s en exercice. Le RAM connaît une bonne fréquentation au niveau des animations délocalisées avec une moyenne hebdomadaire d'une trentaine d'assistant(e)s maternel(le)s et 60 enfants présents.

Deux réunions d'information destinées aux assistant(e)s maternel(le)s, l'une sur le thème du « Contrat de travail » l'autre sur « La prévention des risques domestiques » ont été organisées en 2016. L'animatrice du RAM donne également conseils et informations diverses aux parents ainsi qu'à leurs employés. Le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF a été renouvelé pour la période 2016/2019.

De par sa compétence scolaire, le SIVOM entretient le COSEC (complexe sportif évolutif couvert) et gère son utilisation.

Il organise les transports scolaires des collégiens depuis les communes membres avec les collèges Jacques Prévert de Wintzenheim et Lazare de Schwendi d'Ingersheim, et celui des enfants des écoles élémentaires des deux SIVU Walbach/Zimmerbach et Obermorschwihr/Voegtlinshoffen/Husseren-les-Châteaux.

Des subventions ont été attribuées :

- Le collège Prévert de Wintzenheim se voit allouer une subvention de 13 €/élève, tout comme le collège Lazare de Schwendi d'Ingersheim pour les élèves de Walbach et Zimmerbach ainsi que les élèves des communes du Canton qui fréquentent la section bilingue,
- Le RASED et l'ULIS (deux dispositifs destinés à l'aide aux élèves en difficulté à l'école primaire) ont obtenu 2 500 €,
- L'opération « Mathématique sans frontière » a été créditée de 500 €,
- L'association sportive du collège Prévert a reçu 500 €,
- Les entrées « piscine » pour les élèves de 6^{ème} du collège Prévert sont subventionnées à hauteur de 4307 €.

En 2016, le Comité-Directeur du SIVOM a validé l'avant-projet détaillé de mise en accessibilité du COSEC et de construction d'une salle multisports. Le coût de l'opération est estimé à 1 390 000 euros HT avec remplacement du chauffage de la grande salle et isolation du bâtiment existant.

Le Conseil Départemental a assuré le SIVOM d'une subvention qui sera fixée en septembre 2017.

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 du SIVOM du Canton de Wintzenheim.

6. Rapport d'activités du Syndicat forestier du massif des cinq châteaux

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte administratif est excédentaire de 88 888,74 €.

Le budget primitif 2017 s'équilibre en section de fonctionnement à 103 888,74 € et en section d'investissement à 98 215,14 €.

Sentier des Carrières

Un point a été fait avec l'ONF sur le terrain sur les panneaux du sentier des Carrières. En effet, il manque du balisage, des poteaux à caler ou à remplacer.

Sentier de l'Ecureuil

Un point a été fait avec l'ONF sur certains panneaux à reprendre, à consolider. Les plaquettes d'identification des arbres ne sont plus visibles. Il faut les refaire.

Sentier Lazare de Schwendi

Tous les panneaux mal fixés par l'ONF ont été répertoriés et photographiés. Il a été proposé la mise en place d'un carnet d'entretien.

Ces travaux seront réalisés pour un montant de 1 632 € TTC par l'ONF.

Sentier des Moines (Remise en valeur du vallon de la Bumatt)

Il s'agit de recréer la belle prairie d'altitude (550 m) de la Bumatt, actuellement barrée par 5 ha de plantations d'épicéas, et de gérer ensuite sa fauche annuelle par des éleveurs. Dans le même temps, la ripisylve du Marbach (haies et arbres de bordure de ruisseau), ainsi que les bords de l'étang seraient réaménagés et entretenus.

Une étude de diagnostic environnemental et de restauration du site sera menée en 2017 par le Parc des Ballons des Vosges. Puis les épicéas seraient coupés et dessouchés pour redonner vie à une prairie humide d'altitude d'une quinzaine d'hectares. La Commune de Voegtlinshoffen serait maître d'ouvrage de l'ensemble, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse prenant en charge les frais de défrichage et de restauration des berges.

Dans le cadre de ce projet, le Syndicat forestier pourrait créer un nouveau sentier pédagogique, partant de l'Abbaye de Marbach et montant vers la Bumatt par le chemin restauré récemment par la commune d'Eguisheim. Un parcours en boucle sera possible, en traversant la Bumatt, sur 300 m, au niveau de l'Arboretum existant (sentier à créer).

Des équipements d'accueil du public pourraient être installés avec panneaux explicatifs au départ de Marbach, puis au niveau de l'Arboretum et enfin à celui de la Bumatt ou de l'étang.

Les travaux préparatoires pour le sentier auraient lieu courant de 2017, pour une réalisation sur le terrain prévue en 2018.

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 du Syndicat intercommunal forestier du massif des cinq châteaux.

7. Rapport d'activités du Syndicat mixte de la Fecht amont

Rapporteur : Dominique HEROLD

Parmi les opérations de 2016, la mise en sécurité de la passe à poissons a été réalisée.

Du fait de l'accessibilité pour des travaux d'entretien courant des passes, l'installation de lignes de vie et de caillebotis s'impose.

A Munster, les murs situés dans le parc de la Fecht protégeant la ville des inondations doivent être épaulés en injectant du béton et en rejointant les murs.

La poursuite des coupes sélectives à Gunsbach et Walbach, les plantations et l'enlèvement d'embâcle et la dévégétalisation du mur à l'aval du pont à Munster, ont été programmées. Ces travaux permettent de favoriser le renouvellement de la végétation, d'empêcher le développement de plantes invasives et d'améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière.

Parmi les plantes invasives, la renouée bambou (*Faloppia japonica*) est particulièrement persistante et très difficile à détruire et envahie certaines berges au détriment des espèces endémiques.

En 2016, il est proposé de ne pas augmenter les cotisations. Wintzenheim participe à hauteur de 13.87 % soit 6287 € pour l'année.

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 du Syndicat Mixte de la Fecht Amont.

8. Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (S.I.T.D.C.E.)

Rapporteur : Dominique HEROLD

Ce syndicat regroupe 89 communes pour une population de 200 650 habitants. L'ensemble des déchets de ce bassin de vie est traité sur Colmar dans l'usine actuelle.

Un suivi de la qualité des eaux souterraines est réalisé deux fois par an. Ces mesures permettent de suivre l'évolution qualitative des eaux de nappe.

Le centre de valorisation énergétique des déchets assurant le traitement des déchets fonctionne avec deux fours d'une capacité journalière de 6 tonnes, soit un traitement de 78 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés. Le tonnage annuel effectif a diminué de 6%, cette baisse étant liée au recyclage et la collecte sélective des bio-déchets.

Le cout d'exploitation a légèrement diminué compte tenu de la diminution des tonnages traités. La société SCHROLL a réalisé en 2016, un essai de tri et de conditionnement de déchets incinérables avec relivraison en hiver. Cette opération sera reconduite en 2017.

Les travaux de revamping ont débuté pour un montant de 9 508 282 € HT, ils seront assurés par ma société CNIM.

Les recettes sont assurées par la vente de vapeur représentant 1 979 423 € en 2016.

Le CEVD a obtenu la certification ISO 5001 (certification énergie), premier centre dans la région à obtenir cette certification. 60% de l'énergie est revendue au chauffage urbain (SCCU) et permet d'alimenter 12 000 foyers sur Colmar, le reste étant revendue à la société Capsugel.

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs.

9. Adoption de la convention pour le financement des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Wintzenheim

Rapporteur : Denis ARNDT

A la suite d'importantes inondations en 2008, la Communauté d'Agglomération de Colmar a lancé une étude pour remettre à jour le diagnostic établi en 1990 par le SIVOM de Turckheim et environs. Cette nouvelle étude a débouché sur une solution globale évaluée à 11,6 millions d'euros HT (hors études et frais divers).

En 2014 - 2015, une première tranche de travaux sur la partie aval de la commune a été réalisée pour un montant de 2 609 465,93 € HT. Cette première tranche de travaux a consisté à créer un bassin de rétention des eaux de pluies de 4 000 m³ au lieu-dit Lauenstein et d'un nouveau réseau permettant le renforcement de celui existant route de Colmar entre la Croix Blanche et la rue du Bouleau.

Il s'agit de poursuivre les travaux de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la partie amont de la commune. Cette nouvelle tranche évaluée au stade des études à 4 382 322 € HT consistera à réaliser les travaux suivants :

- Création d'un bassin de pollution de 1 250 m³ permettant de protéger le bassin d'infiltration du Feldkirch ;
- Réaménagement du bassin d'infiltration du Feldkirch ;
- Renforcement du réseau rue Joffre, rue des Trois Châteaux et rue du Vignoble ;
- Renforcement du réseau rue Feldkirch, rue de l'Orme et rue du Bouleau ;
- Renforcement du réseau rue De Lattre de Tassigny.

La formalisation du financement de cette deuxième tranche de travaux est détaillée dans le projet de convention de financement présentée en annexe et s'appuie :

- sur la « sur-redevance » d'assainissement, principe de financement adopté par le Conseil Communautaire en séance du 9 décembre 2011,
- sur les « crédits avoirs eaux pluviales » alloués à la commune.

Avec cette convention, la ville de Wintzenheim s'engage à compenser, sur toute la période de 2017 à 2034, les charges particulières assumées par Colmar Agglomération pour la réalisation des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales énumérés ci-dessus.

La ville de Wintzenheim assurera cette compensation soit par le maintien de la sur-redevance assainissement permettant le recouvrement d'un montant annuel de 224 000 € HT et le gel des « crédits avoirs eaux pluviales » de 100 729 € au profit de cette deuxième tranche de travaux, soit en tout ou partie par un autre moyen (notamment par un prélèvement annuel sur la dotation de solidarité communautaire).

Le conseil municipal, par 4 voix contre et 25 voix pour :

- Approuve la convention avec Colmar Agglomération pour le financement des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Wintzenheim telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Convention pour le financement des travaux exceptionnels de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales à Wintzenheim

10. Adoption d'un tarif pour les emplacements du salon des Economies d'Energies et de l'Habitat 2017

Rapporteur : Dominique HEROLD

Le 7^{ème} Salon des Economies d'Energies et de l'Habitat se déroulera du 23 au 25 septembre 2017. Ce salon rassemble des artisans exerçant dans des domaines d'activités en relation avec le développement durable tels que l'isolation, le photovoltaïque, la menuiserie, le chauffage ...

L'Adil, le Crédit Agricole, Colmar Agglomération et Vialis sont partenaires et donnent les informations nécessaires sur les aides et les prêts possibles.

En 2016, il a accueilli 890 visiteurs. Il s'agit de fixer le tarif à 350 € pour un emplacement pour trois jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le tarif à 350 € par emplacement pour les trois jours du salon des Economies d'Energies et de l'Habitat ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Adoption des tarifs pour les emplacements des marchés hebdomadaires

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La commune compte 3 marchés hebdomadaires :

- Le marché nocturne qui se tient sous la Halle des fêtes tous les mardis de 16h à 20h,
- Le marché hebdomadaire de Logelbach tous les mercredis matins,
- Le marché hebdomadaire de Wintzenheim tous les vendredis matins sous la Halle des fêtes.

Actuellement, un seul et même tarif est appliqué au commerçant pour la location des emplacements.

Après concertation avec les commerçants non-sédentaires, il est proposé de moduler les tarifs des emplacements en fonction des marchés hebdomadaires afin de mieux prendre en compte les différences de prestations dont bénéficient les commerçants.

Il a été proposé de créer un tarif spécifique pour Logelbach, qui est un marché en plein air, et deux tarifs pour les marchés de Wintzenheim, qui se déroulent sous la Halle des fêtes qui est chauffée en hiver.

Aussi, les tarifs appliqués seraient les suivants :

- 1.50 € du mètre linéaire pour le marché hebdomadaire de Logelbach,
- 1.50 € du mètre linéaire en été pour les marchés hebdomadaires de Wintzenheim (mardi et vendredi),
- 3 € du mètre linéaire en hiver pour les marchés hebdomadaires de Wintzenheim (mardi et vendredi) incluant l'électricité et le chauffage de la Halle des fêtes.

Des abonnements de 4 et 12 semaines seraient créés.

Le passage du tarif « été à hiver » et « hiver à été » se fera au moment des changements d'heure.

Les abonnements sont dès lors modifiés comme suit :

	Tarif marché Logelbach	Tarif marché Wintzenheim été	Tarif marché Wintzenheim hiver
Pour un marché	1.50€ /mL	1.50€ /mL	3 € /mL
Abonnement 4 semaines	1.30€/ mL	1.30€ /mL	2.50€ /mL
Abonnement 12 semaines	1.10€ /mL	1.10€ /mL	2€ /mL

Vu l'avis favorable de la Commission économie du 1^{er} juin 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs des emplacements tels que présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

12. Adoption d'un tarif de location du gymnase Tomi Ungerer pour le congrès national des écoles Steiner

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'école Steiner organise le Congrès National des écoles Steiner. Recherchant un local d'une surface suffisante pour organiser cet évènement, elle a sollicité la location du gymnase Tomi Ungerer de Logelbach du 20 au 24 Octobre 2017.

Dans la mesure où cet évènement est exceptionnel et permet de faire rayonner la commune par le biais de l'école Steiner implantée à Logelbach, il est proposé de louer le gymnase Tomi Ungerer pour 5 jours pour un montant de 1200 euros charges comprises.

Une caution d'un montant de 200 € sera demandée pour le nettoyage et les dégradations.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tarif de location de 1200 € charges comprises pour le gymnase Tomi Ungerer du 20 au 24 Octobre 2017 à l'école Steiner ainsi qu'une caution d'un montant de 200 € pour le nettoyage et les dégradations,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle au judo club de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Judo Club de Wintzenheim va participer à un Championnat d'Europe Masters (+ de 30 ans) du 14 juin au 17 juin 2017 à Zagreb en Croatie.

Pour les 3 jours de compétitions, le budget total s'élève à 1875 euros. Il comporte :

- les frais de déplacements (véhicule, essence et péages),
- les frais d'hôtels et de repas,
- les frais d'inscription à la compétition,
- l'achat de kimonos (un bleu et un blanc obligatoire pour chaque compétiteur).

L'équipe participante comprend les compétiteurs, 3 judokas du Judo Club de Wintzenheim, et un entraîneur.

Afin de soutenir les sportifs se présentant à une compétition d'un niveau international, la commune pourrait allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Judo-club de Wintzenheim.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Judo Club d'un montant de 500 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école bilingue A.B.C.M. Zweisprachigkeit

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'école bilingue A.B.C.M. Zweisprachigkeit d'Ingersheim a sollicité une participation de la commune pour le séjour en classe découverte des enfants résidant à Wintzenheim et scolarisés au sein de leur structure. Ce séjour de 3 nuitées en Allemagne a concerné 4 enfants.

Afin de permettre à ces enfants de bénéficier des mêmes avantages que leurs camarades, il est proposé de subventionner cette action à hauteur de 13 € par élève et par nuitée.

Aussi, il s'agirait d'accorder une subvention de 156 € net à l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle (A.B.C.M.)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention au profit de l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle (A.B.C.M.) Zweisprachigkeit d'Ingersheim d'un montant de 156 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association des commerçants et artisans de Wintzenheim (COWI)

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Par courrier du 31 mai 2017, l'association du COWI a sollicité la commune pour participer à l'achat de kits de communication du commerce de proximité en vue de la Journée Nationale du Commerce de Proximité qui aura lieu le 14 octobre 2017.

Cette journée a vocation à valoriser les commerces de proximité auprès de la population mais également à fédérer les acteurs économiques locaux.

24 commerces de la commune participeront à cette journée. A raison de 20.80 € par kit de communication, le COWI sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 500 €.

- Le conseil municipal, à l'unanimité :
- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Commerçants et artisans de Wintzenheim (COWI),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de la Dame Blanche

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'école de la Dame Blanche a sollicité la commune pour participer financièrement à deux classes Environnement.

Le premier séjour a concerné 23 élèves pour la visite de l'Ecomusée d'Ungersheim pendant 5 jours.

Le second séjour a concerné 26 élèves pour une sortie à « la Chaume » à Orbey également pendant 5 jours.

Afin de permettre aux enfants des écoles de Wintzenheim de bénéficier de ce type de séjour, il est proposé de subventionner ces actions à hauteur de 13 € par élève et par nuitée.

Aussi, il s'agirait d'accorder à l'école élémentaire Dame Blanche les subventions suivantes :

- 1196 € pour le séjour à l'Ecomusée,
- 1352 € pour le séjour à « la Chaume ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution de deux subventions au profit de l'école élémentaire de la Dame Blanche d'un montant de 1196 € et 1352 €,
- Autorise le Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Approbation de l'actualisation de la Taxe Locale de Publicité Extérieure (T.L.P.E.)

Rapporteur : Dominique HEROLD

La taxe sur la publicité extérieure (TLPE), codifiée aux articles L.2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2009.

Conformément aux dispositions législatives édictées à l'article L.2333-16 du CGCT, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Pour 2018, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE 2018 s'élève à +0.6% (source INSEE).

Ainsi, en impactant de +0,6% les tarifs, ceux proposés seraient les suivants (résultats arrondis) :

	Tarifs 2017 par m²	Tarifs 2018 par m²
Enseigne inférieure ou égale à 7 m ² :	<i>exonération</i>	
Enseigne supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	15 €	15.10€
Enseigne supérieure à 12 m ² et inférieures ou égales à 50 m ²	30€	30.20€
Enseigne supérieure à 50 m ²	60€	60.40€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la surface est < 50m ²	15€	15.10€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la surface est > 50m ²	60€	60.40€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques dont la surface est < 50m ²	45€	45.30€

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques dont la surface est > 50m ²	30€	30.20€
--	-----	---------------

VU la loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776 du 04 Août 2008,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2333-6 et suivants,
VU la délibération en conseil municipal du 29 juin 2011 relative à l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ,
VU le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin en date du 29 Mai 2017 relatif à l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables en 2018,

CONSIDERANT que la TLPE sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable conformément à l'article L2333-14 de la loi n°2008-776 du 4 Août 2008,
CONSIDERANT que la révision des tarifs continuera de s'appliquer automatiquement en l'absence de nouvelles dispositions législatives,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) tels que précisés ci-dessus et d'appliquer automatiquement la révision des tarifs en l'absence de nouvelles dispositions législatives,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18. Décision Modificative n°1 du Budget Principal de Wintzenheim

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, les frais d'études y compris les frais d'ingénierie et d'architecte sont comptabilisés au compte 2031 « Frais d'études » jusqu'au commencement de l'exécution des travaux.

Or, des marchés de maîtrise d'œuvre sont prévus cette année (marchés voirie, aménagement du parc Herzog, ...) avec les phases d'études sans le démarrage des travaux. Il faut en conséquence transférer une partie des dépenses inscrites en 2313 en 2031.

Au démarrage des travaux les sommes mises au compte 2031 seront virées à la subdivision du compte 2313 « Constructions » par opération budgétaire d'où la nécessité de modifier également le chapitre 041.

Il faut ainsi prévoir au budget les modifications suivantes :

Section Investissement Dépenses			Section Investissement Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Chapitre 23 Immobilisations en cours	Article 2313	-120 000 €			
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	Article 2031	+120.000 €			
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	Article 2313	170.000 €	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	Article 2031	170.000 €

Guy DAESSELE, Maria FURLANO avec pouvoir d'Adèle HAUMESSER et Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Adopte la Décision Modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Informations

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

COLMAR HABITAT – M. RAMDANI Alain : mise en accessibilité P.M.R. d'une agence « La Poste », 1 rue Adolphe Hirn – LOGELBACH

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : restauration extérieure (nef et chœur) de la chapelle Herzog, rue Herzog – LOGELBACH

M. VIRY Patrick : façade Est : la porte d'entrée recevra une partie fixe vitrée. Sa largeur passera de 97 cm à 1.37 ML. Les pignons recevront un débord de 20 cm, 12 chemin du Dichelgraben

Mme DAHMS Sonia : construction d'une maison individuelle avec démolition d'un garage, 4 rue du Taennchel – LOGELBACH

SCI FAILLA MULONE – M. FAILLA MULONE Antoine : changement de la couverture et de la zinguerie, 6d rue Clemenceau

M. RATEL Philippe : construction d'une piscine, 26 rue du Tiefenbach

M. HAEFFELIN David : ouverture de la façade pour y créer une porte d'entrée, 20 rue des Laboureurs

LOONIS HABITAT – M. MUNIER Roland : division en vue de construire, rue Adolphe Hirn- LOGELBACH

M. PIONNIER Alain : isolation + ravalement de façades, 7 rue du Maréchal Leclerc

M. HURSTEL Rémy : création de 3 fenêtres de toit + remplacement d'une fenêtre de toit existante, 6 rue des Martyrs

M. MEYER Alain : création d'un conduit de cheminée, 9 rue des Ecoles

M. MEYER Philippe : remplacement de tuiles, 17 rue des Frères Widal

Mme ROY Monique : isolation + ravalement de façades, 3 rue des Prés

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN – M. STRAUMANN Eric : changement des fenêtres, 98 route de Colmar

Mme SAINT-MARTIN Bernadette : réfection de la toiture et des gouttières, 12 rue du Neufeld

M. HAEFFELIN Jean-Rémy : remplacement d'une clôture par un muret en pierre surmonté d'un grillage, 22 rue du Tiefenbach

M. HARMANT Philippe : réparation des cheminées et des tuiles + isolation et ravalement de façades, 3 rue des Ecoles

Mme CLO Marie Renée : mise en place d'un velux, 8 rue Acker – LOGELBACH

ISOLATIONS RAUSCHMEIER – Mme JULLIOT Astrid : mise en peintures des façades, 10 rue des Marguerites

M. IMHOFF Raymond : mise en place d'un abri de jardin, 8 rue des Trois-Epis – LOGELBACH

Mme GERMANN Angèle : ravalement de façades, 3 rue du Général Castelnau

Mme NEHEMIA Roseline : ravalement de façades, 108 rue Clemenceau

M. SCHWARTZ Stephan : mise en place d'un abri de jardin, 19 rue de Logelbach

M. BRUGGER Frédéric : pose d'une clôture rigide sur muret existant, 29 rue des Trois-Châteaux

M. MINOT Jean-Pierre : changement et agrandissement de 2 fenêtres de toit, 4 rue Auguste Sontag

Mme DIAZ Isabelle : changement de la clôture et du portail, 7 rue de Logelbach

- **Manifestations** : Benoît FREYBURGER

JUIN 2017		
23	19 h à 22 h	Nocturne du COWI – centre ville
23 au 25		11ème festival international de musique mécanique – halle des fêtes, galerie, auditorium et salle activité Espace d’animations de l’Arthuss
24		Tournoi interne du New Basket – gymnase Ungerer
28	16 h	Spectacle « Thibaut le Jongleur » de l’Ecole de musique et de danse – château du Hohlandsbourg
30	17 h à 20 h	Fête de fin d’année Ecole Arc en Ciel
30	15 h 30 à 17 h 30	Fête de fin d’année Ecole Les Cèdres
JUILLET 2017		
04	18h	Fête de fin d’année Ecole Dame Blanche
12		Festivités sur le thème de la Révolution Française avec défilé et spectacle suivis du feu d’artifice et bals
14		Fête montagnarde du Club Vosgien – chalet Saint-Gilles
19	20 h	Concert de la Chorale américaine Pacific Lutheran (musique sacrée) – église de Logelbach
28 et 29	21 h	Spectacle son et lumières des Copains d’abord « les fous de l’info » - halle des fêtes
AOUT 2017		
29	16 h à 20 h	2 ^{ème} anniversaire du marché nocturne – halle des fêtes
SEPTEMBRE 2017		
04	16 h à 19 h 30	Don de sang – salle Laurentia
9 et 10		Journées du patrimoine des Amis de la Chapelle Herzog
10		Marche touristique du Club Vosgien- massif des châteaux
10		Marché aux puces du GSW
16	20 h	Concert aux chandelles des Amis de la Chapelle Herzog – église de Logelbach
17		Animation de l’Harmonie Hohlandsbourg lors du passage du marathon de Colmar à Logelbach – rue Herzog devant la salle Ungerer
21	14 h à 16h	Découverte du Théâtre d’improvisation – auditorium de l’Arthuss
23		Découverte de la pêche et du brame par l’APP – étangs Vallon d’Aspach
23 au 25	10 h à 19 h	7 ^{ème} Salon des économies d’énergie et de l’Habitat – halle des fêtes
27	14 h à 16 h	Découverte du Théâtre d’improvisation – auditorium de l’Arthuss
30 et 1er		Salon de l’emploi et de la vente à domicile – halle des fêtes
30 et 1er		Exposition Wintzen’arts – gymnase scolaire

- Décisions du Maire au titre de l’article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Fait à Wintzenheim le 28 juin 2017,

Le Maire,
Serge NICOLE